

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

----  
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021  
----

Présents : MM. MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente  
AVRIL-Jérôme, CECCATO Patrice, ALAIMO Michèle, HOFMAN Audrey, MATHY Arnaud,  
Echevins  
CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, FRANÇUS Michel, GAGLIARDO Salvatore,  
FIDAN Aynur, AGIRBAS Fuat, MICCOLI Elvira, BURLET Sophie, TERRANOVA Rosa,  
VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid, MALKOC  
Hasan, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian, CLAES Sophie, VANDIEST Philippe,  
BELLICANO Thomas, PASSANISI Isabelle, MELLAERTS Corinne, Conseillers  
VRANKEN Cédric, Président du C.P.A.S.  
LEFEBVRE Pierre, Directeur Général

**PT 3 - SÉANCE PUBLIQUE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Participation citoyenne - Commission de sélection du budget participatif - Composition.**

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L1321-3 ;

**VU** le règlement relatif au budget participatif, adopté le 21 juin 2021 par le Conseil communal, notamment ses articles 10 et 11 ;

**VU** l'appel public à candidatures, lancé le 25 juin 2021 par le Collège, et diffusé notamment sur le site internet communal, les réseaux sociaux ainsi que dans le bulletin communal ;

**CONSIDERANT** que la commission chargée de sélectionner les projets citoyens du budget participatif est composée de membres effectifs, suppléants et observateurs ;

**CONSIDERANT** que le conseil communal désigne les 10 membres effectifs de la commission parmi la population, sur base des candidatures introduites ;

**CONSIDERANT** que la composition de la commission doit respecter, autant que possible :  
- la pyramide des âges spécifique à la Commune,  
- l'équilibre hommes/femmes,  
- une bonne représentation des intérêts sociaux (notamment du point de vue du niveau d'étude), économiques (notamment du point de vue de la profession exercée), patrimoniaux, environnementaux, et de mobilité, ainsi que de la répartition géographique ;

**CONSIDERANT** que le Conseil communal peut adjoindre au nombre fixe d'effectifs des suppléants ;

**CONSIDERANT** que la commission comporte également des membres observateurs :  
- 4 membres du Collège désignés par lui ;  
- un membre du Conseil communal par groupe politique qui n'est pas partie au pacte de majorité ;  
- 5 agents de l'administration communale au maximum, désignés par le Collège sur proposition du Directeur général ;

**CONSIDERANT** que, à la date limite de dépôt des candidatures citoyennes, les candidatures suivantes ont été reçues :

DUKERS Christian  
MODICA AMORE Salvatore  
PUTRONE Frédéric  
PIETTE Florence  
CORTHOUTS Dana  
PONENTE Timothée  
MOSELE-HALIN Françoise  
VIZZINI Raphaël  
D'ARCHAMBEAU Coralie

PARMENTIER Benoit  
PIRRERA Salvatore  
LECLERC Francis  
BERGMANS Tony  
JANSSENS François  
VANARD Audrey

**CONSIDERANT** qu'une candidature n'est pas recevable, celle de M. PUTRONE, celui-ci n'étant pas domicilié sur la commune (art. 11 al. 3 du règlement) et que les 14 autres candidatures sont, quant à elles, recevables ;

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de désigner comme membres effectifs :

- 1) Mme Florence Piette
- 2) Mme Dana Corthouts
- 3) Mme Françoise Mosele-Halin
- 4) Mme Audrey Vanard
- 5) Mme Coralie D'Archambeau
- 6) M. Timothée Ponente
- 7) M. Christian Dukers
- 8) M. François Janssens
- 9) M. Tony Bergmans
- 10) M. Salvatore Pirrera

**CONSIDERANT** que de telles désignations donnerait une commission :

- paritaire au niveau du sexe (50% - 50%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau géographique (Tilleur : 10% ; Montegnée : 40% ; Saint-Nicolas : 50%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau de l'âge (18-34 ans : 20% ; 35-64 ans : 70% ; 65 ans + : 10%)
- équitablement composée, compte tenu des candidatures, au niveau du niveau d'étude (secondaire : 30% ; sup. type court : 40% ; sup. type long : 30%)

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de désigner comme membres suppléants, les candidats recevables non désignés comme effectifs, à savoir :

- 1) M. Salvatore Modica Amore
- 2) M. Raphaël Vizzini
- 3) M. Benoit Parmentier
- 4) M. Francis Leclerc

**CONSIDERANT** que les groupes politiques qui ne sont pas signataires du pacte de majorité proposent les membres observateurs suivants :

- Groupe PTB : M. Iulian Odangiu (suppléant : M. Michel D'Hont) ;
- Groupe MR : M. Fuat Agirbas (suppléante : Mme Sophie Burlet) ;
- Groupe ECOLO : Mme Sophie Claes (suppléant : M. Samuel Dufranne) ;
- Groupe Saint-Nicolas Plus : M. Philippe Vandiest (suppléant : M. Gilbert Fransolet) ;

**CONSIDERANT** que, en sa séance du 8 octobre 2021, le Collège a désigné en son sein les 4 membres observateurs prévus, à savoir :

- Mme Valérie Maes, Bourgmestre, chargée notamment des finances, du plan de cohésion sociale et de la mobilité ;
- M. Jérôme Avril, Echevin chargé notamment des travaux et de l'aménagement du territoire ;
- M. Patrice Ceccato, Echevin chargé notamment de la culture et de l'environnement ;
- M. Arnaud Mathy, Echevin chargé notamment du commerce et des sports ;

**CONSIDERANT** que, en sa même séance du 8 octobre, le Collège a désigné les 5 membres observateurs représentant l'administration, à savoir :

- M. Maxime Lafosse, Directeur général adjoint, chargé de coordonner le budget participatif ;
- M. Thierry Baptiste, Directeur des travaux, ou son délégué ;
- Mme Mélissa De Faveri, Conseillère en environnement ;



- Mme Véronique Kowalczyk, Cheffe de projet au plan de cohésion sociale ;
- M. Giovanni Dolce, Gestionnaire des infrastructures sportives ;

Sur la proposition du Collège,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>. De désigner comme membres effectifs de la commission de sélection visée à l'article 9 du règlement du 21 juin 2021 relatif au budget participatif :

- 1) Mme Florence Piette
- 2) Mme Dana Corthouts
- 3) Mme Françoise Mosele-Halin
- 4) Mme Audrey Vanard
- 5) Mme Coralie D'Archambeau
- 6) M. Timothée Ponente
- 7) M. Christian Dukers
- 8) M. François Janssens
- 9) M. Tony Bergmans
- 10) M. Salvatore Pirrera

Article 2. De désigner comme membres suppléants de la même commission :

- 1) M. Salvatore Modica Amore
- 2) M. Raphaël Vizzini
- 3) M. Benoit Parmentier
- 4) M. Francis Leclerc

Article 3. De désigner comme membres observateurs de la même commission :

- 1) Groupe PTB : M. Iulian Odangiu (suppléant : M. Michel D'Hont) ;
- 2) Groupe MR : M. Fuat Agirbas (suppléante : Mme Sophie BURlet) ;
- 3) Groupe ECOLO : Mme Sophie Claes (suppléant : M. Samuel Dufranne) ;
- 4) Groupe Saint-Nicolas Plus : M. Philippe Vandiest (suppléant : M. Gilbert Fransolet).

**CHARGE** la Direction générale du suivi.

Le Directeur Général,  
(s) LEFEBVRE Pierre

Le Directeur Général,  
LEFEBVRE Pierre

PAR LE CONSEIL,

POUR EXTRAIT CONFORME  
PAR LE CONSEIL



La Présidente,  
(s) MAES Valérie

La Bourgmestre,  
MAES Valérie